**6018**

**PROJET DE LOI**

**portant changement de limites entre les communes de Bettembourg et de Roeser**

La modification des limites territoriales qui fait l’objet du projet de loi sous rubriqe poursuit trois objectifs :

1. Le premier consiste à garantir que le site de la station d’épuration du syndicat intercommunal STEP, se situant actuellement à cheval entre les communes de Roeser et de Bettembourg, se trouve à l’avenir intégralement sur le territoire de la commune de Roeser.
2. Il s’agit ensuite de transférer un îlot isolé situé au lieu-dit « route de Mondorf » dans la commune de Roeser à la commune de Bettembourg afin d’adapter la situation administrative à la situation réellement existante.
3. De même, un îlot isolé situé aux abords de la route de Livange dans la commune de Roeser est transféré à la commune de Bettembourg.

L’échange porte en tout sur des cessions réciproques de terrains d’une contenance de 5 ha 54 a 65 ca et se fait donc sans soulte et dans l’intérêt des deux communes.